

**MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE  
INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU  
PREMIER DEGRE  
Rentrée scolaire 2023**

Demande d'EXEAT

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....  
Nom de jeune fille : .....  
Adresse personnelle : .....  
N° de téléphone : ..... Adresse Courriel : .....

**Situation familiale :**

Marié(e)    Pacsé(e)    Vie commune    Célibataire    Séparé(e)    Divorcé(e)    Veuf(ve)  
Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans, à charge, au 01/09/2023 : .....

**Motif de la demande :**

Rapprochement de conjoint    Au titre de l'autorité parentale conjointe  
 Au titre du handicap    Pour raisons médicales et/ou sociales  
 Au titre de parent isolé    Convenance personnelle

**Département(s) sollicité(s) :**

1-..... 4-.....  
2-..... 5-.....  
3-..... 6-.....

**Situation professionnelle actuelle :**

instituteur (trice)    professeur des écoles  
Position administrative :  activité    détachement    congé parental  
 congé longue maladie    congé longue durée    disponibilité  
Spécialisation A.S.H. :  Oui    Non   Diplôme : .....  
Date d'obtention : .....

**Participation aux permutations 2023 :**  Si oui (indiquer le barème) : ..... points    Non

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage en cas d'obtention de l'exeat et de l'ineat, à rejoindre le poste qui me sera attribué.

A....., le..... Signature de l'intéressé(e)

**CADRE RESERVE : A COMPLETER PAR LE SERVICE GESTIONNAIRE DU DEPARTEMENT DE L'ARIEGE**

- Exéat accordé
- Exéat refusé
- Exéat différé (préciser si possible la date de décision) : .....

Observations complémentaires : .....

.....

.....

Certifié exact après vérification et correction(s) éventuelles :

Fait à Foix, le .....

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services départementaux  
de l'Education Nationale de l'Ariège

Ce dossier est à renseigner et à retourner (accompagné des pièces justificatives) directement à :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ariège  
Division des personnels enseignants et des moyens (bureau 310)  
7, rue du Lieutenant Paul Delpech  
BP 40077 - 09008 FOIX cedex

Votre demande d'EXEAT devra nous être transmise avant le **10 mai 2023**, dernier délai.

**Toutefois, la date limite de réception et les conditions d'examen des demandes d'INEAT peuvent différer d'un département à l'autre ; renseignez-vous auprès des DSDEN de chaque département demandé.**

**Pièces attendues pour les demandes d'EXEAT (tout dossier incomplet ne sera pas traité)**

- Un courrier de demande d'EXEAT à l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'académie, directrice académique des services départementaux de l'Ariège.
- Un courrier de demande d'INEAT à l'attention de l'Inspecteur (trice) d'académie, directeur (trice) académique des services départementaux du département sollicité. (un courrier différent en cas de demande pour plusieurs départements).
- Le présent formulaire dûment complété par le demandeur.
- Une fiche de synthèse du demandeur qui sera éditée par le service gestionnaire de la division des personnels enseignants et des moyens.
- Des pièces justificatives suivant les situations (cf. la liste ci-après).

## Pièces justificatives constituant le dossier

### **1. Demande au titre du rapprochement de conjoints :**

Dans tous les cas et concernant la situation professionnelle du conjoint de l'agent :

- Une attestation récente (moins de 3 mois) de l'employeur du conjoint précisant le lieu de travail et la date effective de prise de fonction ;
- Pour les personnels de l'éducation nationale, une attestation d'exercice ;
- En cas de chômage : une attestation récente d'inscription auprès de Pôle Emploi et une attestation de la dernière activité professionnelle du conjoint dans le département ;
- Pour professions libérales : attestation d'inscription auprès de l'URSSAF, justificatifs d'immatriculation au Répertoire des Métiers (RM) ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ;
- Pour les chefs d'entreprises, les commerçants, les artisans et les auto-entrepreneurs : joindre une attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif ;
- Pour les conjoints en formation professionnelle : copie du contrat d'engagement précisant la date de début de la formation ainsi que sa durée ;
- Pour les intérimaires : mission en cours et justificatifs d'exercice de missions antérieures dans le département.

Et selon la situation :

- Agents mariés au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2022 : copie du livret de famille, extrait d'acte de mariage, certificat de grossesse pour les enfants à naître, certificat de scolarité ou d'apprentissage pour les enfants de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- Agents non mariés ayant un enfant en commun : attestation sur l'honneur de concubinage ou extrait d'acte de naissance de l'enfant né et reconnu par les deux parents ou attestation de reconnaissance anticipée des deux parents établis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, certificat de scolarité ou d'apprentissage pour les enfants de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- Agents pacsés : copie du jugement de PACS et l'extrait d'acte de naissance des partenaires précisant l'identité de l'autre partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS ; pour les enfants : acte de naissance et/ou attestation de reconnaissance anticipée établie avant le 1<sup>er</sup> janvier.

### **2. Demande au titre de l'autorité parentale conjointe :**

- Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ;
- Décisions de justice concernant la résidence de l'enfant ;
- Décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- Pièces justificatives concernant le département sollicité (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent, ou certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe).

### **3. Demande au titre de la situation de parent isolé :**

- Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique du ou des enfants ;
- Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature, etc.).

### **4. Demande au titre du handicap :**

- Tout dossier justifiant la situation et pouvant être pris en considération, sous PLI CONFIDENTIEL ;
- Attestation RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ;
- S'il s'agit d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces justifiant un suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé.

### **5. Demande à titre médical :**

L'enseignant doit transmettre les justificatifs nécessaires à l'établissement d'un bilan médical sous pli cacheté confidentiel.

### **6. Demande à titre social :**

L'enseignant se rapprochera du service social des personnels du département de l'Ariège pour l'établissement d'un bilan social.